

L'hon. M. ROEBUCK: J'ai une lettre provenant de la compagnie de la Baie d'Hudson et portant la signature de M. G. N. McBride, de la part du gérant de la division des terres de la société. Voici ce qu'il écrit:

A la fin de la dernière année financière, le 31 janvier 1946, il ne nous restait qu'environ 822,000 acres de terres invendues.

Ces deux séries de chiffres donnent une superficie considérable.

J'ai également une autre lettre que je désire consigner au compte rendu des délibérations. Je dois dire, en passant, qu'elle est adressée au président et vient de M. R. McC. Walker, 26, avenue Rowanwood, Toronto. Voici ce qu'il écrivait le 28 mai 1946:

Si l'on en croit la statistique, la population de notre pays diminuera, car les naissances seules ne peuvent contre-balancer les décès et l'émigration. La moyenne d'âge des Canadiens augmente, tendance qui peut avoir des conséquences désastreuses, car dans un pays jeune comme le Canada l'économie devrait sans cesse progresser.

A mon sens, le Canada a besoin d'un plus grand nombre d'enfants, de préférence issus de Canadiens et élevés par eux, mais on pourra toujours en augmenter le nombre en acceptant des enfants de l'étranger, que des Canadiens pourront se charger d'élever en Canadiens.

Je propose donc respectueusement qu'on songe à un programme permettant d'admettre au Canada, sous les auspices du Gouvernement et le plus tôt possible, un grand nombre d'enfants européens. On devrait accorder la préférence à ceux que la guerre a rendus orphelins, ou qu'elle a privés de foyer et de ressources. Ces enfants payent les crimes de leurs parents et leurs chances d'avenir sont minces en Europe.

Les enfants de moins de dix ans n'ont pas encore subi les effets néfastes des idéologies de ces pays ennemis, comme c'est le cas des immigrants plus âgés. L'avantage que le Canada retirerait plus tard d'une nouvelle génération de jeunes élevés au pays l'emporterait de beaucoup sur les difficultés et les dépenses. Bien entendu, des organismes compétents du Gouvernement seraient chargés de régler le problème de faire venir au Canada, de loger et de former ces nombreux enfants anglais et étrangers.

Je n'ai pas l'intention d'exposer, dans ce court mémoire, les difficultés à surmonter, car les spécialistes du Gouvernement sont plus que moi à même d'en juger. Je désire simplement soumettre au Comité du Sénat une idée qui pourra l'intéresser, tant du point de vue humanitaire que pratique. La proposition comporte plusieurs avantages. Cela ne nuirait pas au programme de démobilisation et de rétablissement. D'autre part, cela fournirait au Canada une population élevée au Canada et chérissant un idéal canadien, et cela constituerait une aide précieuse aux pays mal nourris d'Europe.

LE PRÉSIDENT: Je suppose que nous étudierons la question lorsque nous rédigerons notre rapport.

L'hon. M. ROEBUCK: Oui, monsieur le président.

Le Comité s'ajourne jusqu'à demain, à 10 h. 30 du matin.